



la saif  
Société des Auteurs  
des arts visuels  
et de l'Image Fixe



## **EBRA : enfin une avancée pour les correspondants de Presse quotidienne régionale !**

Les patrons de Presse quotidienne régionale s'appuient, pour apporter chaque jour aux lecteurs une information de proximité, **sur une spécificité française propre à la presse locale : les correspondants locaux de presse (CLP).**

Ces **auteurs d'articles et de photos ne sont pas considérés comme journalistes professionnels et sont rémunérés à la pièce**, selon des grilles propres à chaque titre. Pas de salaire minimum, pas de contrat de travail, pas de représentants syndicaux, pas de négociations collectives, rien, si ce n'est de plus en plus d'exigence de la part des patrons de Presse quotidienne régionale qui leur témoignent pourtant bien mal leur reconnaissance.

Sans parler du fait qu'ils ne respectent pas le statut de travailleurs indépendants sur lequel ils s'appuient, ils font également fi des droits d'auteurs. Notamment, **les patrons refusent en grande majorité que les CLP signent leurs articles et photos**. Les raisons ? Ils affirment, entre autres, vouloir les protéger d'éventuelles poursuites en diffamation en endossant la responsabilité des parutions. Chez *Ouest-France*, le plus gros employeur de CLP de France, certains responsables estiment même que les productions des CLP **seraient dépourvues d'originalité et donc de droits d'auteurs**. Un argument qui ne tient pas la route et qui défie le Code de propriété intellectuelle (121-1) car seul un juge peut décider du caractère original ou non d'une photo.

Jusque-là, au Républicain Lorrain, comme à *L'Est Républicain* ou *Vosges Matin*, tous titres du groupe de presse Ebra (Est Bourgogne Rhône Alpes), la consigne passée aux journalistes chargés de la mise en page de ces articles de CLP était claire : aucun crédit sous les photos de CLP ! Ni l'identité de celui qui a pris la photo, ni le nom du journal. Des photos fantômes, venues de nulle part donc, là encore en contradiction avec le Code de propriété intellectuelle (121-1).

Les élus du Syndicat national des journalistes-CGT du Républicain Lorrain ont porté cette incohérence juridique en Comité social et économique (CSE) en septembre 2025. Une question simple, qui a pourtant trouvé une opposition farouche de la direction ce jour-là, toujours pour des histoires de responsabilité.

Au siège d'Ebra, l'échange mis par écrit dans le procès-verbal de la séance a dû faire tiquer quelques juristes. Car quelques semaines plus tard, **en février 2026**, de nouvelles consignes sont arrivées : désormais, le groupe demande à tous les CLP de renseigner l'origine de leurs photos, avec signature par leurs nom et prénom quand ils en sont l'auteur ! Il n'est enfin plus possible de voir fleurir dans les pages locales des dizaines de clichés sans crédit.

Un bémol toutefois, la mention « libre de droits » qu'il est encore demandé aux CLP d'Ebra de cocher afin que leurs illustrations puissent être publiées. Gênant, dans la mesure où cette mention n'existe pas en droit français !

Par cette avancée, le groupe rejoint le clan des bonnes pratiques en la matière dont font aussi partie le groupe *Sud-Ouest, La Manche Libre, La Presse de la Manche, Nice matin* ou encore *Var Matin*. D'autres comme *Ouest-France, Le Télégramme, Centre France* ou *Midi Libre*, refusent encore d'appliquer la loi.

**Le SNJ-CGT, le CNCLP et la SAIF espèrent donc qu'Ebra continuera sur sa lancée et entraînera les autres groupes de PQR dans son sillage !**

- Paris, Woippy, le 14 avril 2026 ;  
[contact@snjcgf.fr](mailto:contact@snjcgf.fr) ; collectif.correspondants.presse@gmail.com